

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ BRETAGNE CENTRE-VAL DE
LOIRE CORSE GRAND EST HAUTS-
DE-FRANCE ÎLE-DE-FRANCE

246^e SESSION EN RÉGION

NORMANDIE NOUVELLE-AQUITAINE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE

12 NOVEMBRE - 12 DÉCEMBRE 2025

LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SESSION EN RÉGION NORMANDIE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE

Semaine 1

Semaine 2

Semaine 3

Semaine 4

12
NOV

CAEN

12-14
NOV

CAEN

18-21
NOV

CHERBOURG
(internat)

02-05
DÉC

LE HAVRE

09-12
DÉC

EVREUX-
ROUEN

CLÔTURE : 12 DÉCEMBRE 2025 ROUEN

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

Secteur privé : 1 650 €

Secteur public : 1 240 € (y compris élus, agents publics, militaires, universitaires, relais d'opinion, journalistes)

Formation éligible au financement par le compte personnel de formation (CPF)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région" | contact : sr@ihedn.fr

CLÔTURE LE 14/09/2025

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional ;
- Le suivi de la session confère le titre d'auditeur.

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers supérieurs ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.